



## Conférence

# Gouvernance et territoires : regards croisés sur des expériences concrètes

Paris – 26/11/2008

Institut de formation de l'environnement

6 rue Général Camou – 75007 PARIS – 01 42 19 25 92

[www.ifore.developpement-durable.gouv.fr](http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr)

# Gouvernance et territoires : regards croisés sur des expériences concrètes

*La journée est animée par Corinne BLANCHET et Claire BRIVET, ABC Durable.*

## Introduction

**Corinne BLANCHET**  
**ABC Durable**

Bonjour à tous. Nous faisons tous, aujourd'hui, le constat de la nécessité d'accompagner les territoires vers une cohérence des politiques territoriales et une dynamique collective en matière de développement durable, où chacun entre en synergie avec les autres. Ce constat nous impose de réfléchir à une nouvelle gouvernance territoriale et à la façon dont nous pouvons, au-delà des outils réglementaires (enquêtes publiques, débat public, etc.), inventer de nouveaux outils, de nouveaux modes de régulation et de nouvelles organisations. L'exposé des motifs des engagements du Grenelle de l'Environnement indique : «...bref, nous impose de réfléchir à une démocratie écologique susceptible de favoriser la concertation, la confrontation d'intérêts qui sont parfois contradictoires... », donc la négociation et la médiation, dans nos pratiques de gestion des politiques territoriales.

Cela pourra conduire à envisager des révisions institutionnelles et à réfléchir à la façon dont on pourrait renforcer l'application des lois existantes – par exemple la loi prévoyant l'information en matière d'environnement. Nous pourrions aussi réfléchir à une répartition plus claire des compétences entre acteurs. Ces enjeux seront posés avec Céline Braillon, notamment, chargée de mission au sein du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire. Nous pourrions alors nous demander comment nous pouvons, dans nos pratiques, aux niveaux central, régional ou départemental, actionner de nouveaux leviers et imaginer de nouveaux outils.

La journée aura pour objectifs de partager une culture commune sur cette notion de gouvernance, certes à la mode, qu'il conviendra d'explicitier. Nous avons choisi, dans la deuxième partie des exposés, de proposer un zoom sur la notion de participation des acteurs et des habitants, grâce à certains outils mis en œuvre dans des territoires. Nous ménagerons aussi un temps de débat, puis un temps de travail et de réflexion en sous-groupes, afin d'identifier des freins et des leviers. Au-delà de l'appropriation des outils, nous chercherons à confronter ces enjeux à un certain nombre d'expériences. Des témoignages de collectivités jalonnent ainsi la journée. Cet après-midi, une association qui s'est montrée très active dans un projet de zone d'aménagement (notamment pour susciter le dialogue entre la mairie, les aménageurs et la société civile) nous fera part des enseignements qu'elle a tirés de cette expérience.

Nous avons veillé à proposer des témoignages portant sur différents types d'outils : l'Agenda 21 mais aussi le plan Climat (de l'agglomération de Grenoble). Nous avons également pris garde

d'accueillir différents niveaux de territoires, tels que la région Midi-Pyrénées (2,6 millions d'habitants) et la commune de Cran (18 000 habitants).

Dans le programme initial devait intervenir la Ville de Paris, qui n'a pu, finalement, se rendre disponible. Le programme révisé prévoyait la participation d'une représentante de la METRO. Malheureusement, elle nous a également fait part, jeudi dernier, de son indisponibilité. Une de ses collègues a accepté d'être filmée vendredi après-midi afin que nous puissions vous proposer son intervention filmée.

Un compte-rendu de la présente journée sera réalisé. Nous tenons aussi à ce que vous ne partiez pas sans avoir rempli un questionnaire d'évaluation, car c'est l'outil qui nous permet de nous placer dans une démarche d'amélioration continue.

# La gouvernance des territoires : enjeux, dynamiques et réflexions nationales

Cécile BRAILLON

Chargée de mission Gouvernance territoriale et débat public, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Commissariat général au développement durable, Bureau des Territoires

## I. Définitions

Le terme de gouvernance est utilisé à tort et à travers depuis le début des années 90. Son origine est bien plus ancienne mais il est revenu dans la langue française par le biais du mot anglais « *governance* », appliquée à des échelles locales ou mondiales. Les dimensions données à la gouvernance sont multiples. Jacques Theys, qui s'est lui-même inspiré des travaux d'Ulrich Beck, en identifie quatre en particulier :

- **moderniser l'action publique, en accroître la légitimité et la crédibilité**  
Ceci suppose de gérer la confiance et l'acceptabilité : cela renvoie aux questions de transparence, d'évaluation ou de mise en œuvre d'autorités indépendantes. On peut également placer sous ce vocable les consultations dans le cadre de débats publics et la modernisation des procédures.
- **développer des mécanismes non autoritaires de coordination et de régulation de l'action collective**  
Nous sommes ici dans la gestion de la pluralité, au travers d'outils tels que les contrats, la transversalité et la coopération. La notion de réseau constitue aussi un mode de gouvernance en vogue aujourd'hui.
- **étendre la rationalité réflexive ou procédurale**  
Nous sommes là au cœur des enjeux du développement durable, face aux crises que nous connaissons (crise économique, crise écologique, crise sociale). Il s'agit de savoir comment, dans un tel univers, gérer la complexité et l'incertitude, c'est-à-dire un autre rapport au savoir et à la connaissance. La notion d'expertise est très présente sur ces sujets, par exemple pour l'appréhension des risques et des études d'impact.
- **changer de pouvoir**  
La gouvernance n'est pas sans lien avec le pouvoir mais elle propose une autre façon de l'envisager : il doit s'agir d'un pouvoir partagé, qui suppose de gérer les rapports de force. On peut envisager la question des transferts de souveraineté, dans cette logique, à diverses échelles – du local au mondial. De nouveaux modes de coopération peuvent aussi être envisagés (par exemple à travers la délégation à des organisations non gouvernementales), de même que le principe de mutualisation.

## II. Gouvernance et développement durable

L'article 43 du projet de loi dit « Grenelle 1 » indique que « construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation ». Un projet de loi « II » est actuellement en préparation mais il est encore trop tôt pour savoir quel sera son contenu.

Le développement durable est une notion à partager. Elle fait appel à des enjeux divers (écologie, épanouissement humain, économie), pour un changement de comportement personnel et collectif. Nous sommes là dans une dimension qui intègre l'individu et son rapport à la société. La notion de développement durable implique donc une prise de responsabilité de chacun et de tous, dans un système local et global complexe, afin de construire collectivement l'action publique.

Trois piliers (environnemental, social, économique) ont longtemps dominé le débat mais cette vision conceptuelle a évolué, au profit de cinq finalités qui donnent de la chair aux formes que peut prendre, concrètement, le développement durable :

- une consommation responsable ;
- l'épanouissement humain ;
- la solidarité et la cohésion sociale ;
- la prise en compte du changement climatique ;
- la biodiversité.

Il s'agit de savoir comment mettre en œuvre ces finalités, autour de quatre objectifs au service d'une stratégie d'amélioration continue :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage du projet ;
- la transversalité de l'approche ;
- l'évaluation partagée.

La notion de gouvernance doit aussi être resituée dans le cadre d'objectifs sociétaux plus généraux, qui permettent de préciser des concepts, dans la perspective d'une redéfinition du contrat social et des rapports entre la démocratie représentative et la démocratie participative. La notion d'intérêt général apparaît ainsi fondamentale. Elle doit désormais être co-construite et partagée. Si les représentants de la collectivité demeurent garants de l'intérêt général, cette prise en compte a lieu à la faveur d'une évolution des modes de représentation. Il s'agit par exemple de favoriser une meilleure prise en compte des inégalités pouvant exister sur les territoires, dans le cadre d'une approche nouvelle de l'économie, intégrant les dimensions sociale et écologique. Les processus de construction de l'action publique sont donc appelés à évoluer, à partir des richesses, des potentiels venant des citoyens et de la société civile et politique. La réflexion est souvent partie, dans ce domaine, des éléments qui faisaient défaut à certains territoires ; on se rend compte aujourd'hui que l'on peut aussi partir des richesses que ces territoires recèlent. La société civile a désormais le droit de débattre (dans le cadre du débat public) et le droit de faire (par le développement des capacités d'initiative).

Trois principes président à la dynamique du débat :

- le principe d'argumentation ;
- le principe d'égalité ;
- le principe de transparence (dans l'information fournie, y compris pour les éléments controversés) ;

Certains éléments, dans la dynamique de débat, sont négociables ; d'autres ne le sont pas. Il importe de préciser les contours de ces deux périmètres. Il faut également reconnaître l'existence de conflits éventuels, les exprimer pour les dépasser, en exposant clairement ce qui fait consensus et ce qui sépare différents points de vue. Il doit, enfin, exister un tiers garant. Celui-ci, dont le rôle est reconnu par les textes, a un rôle de facilitateur, afin que les trois principes énoncés précédemment soient respectés.

Quatre types de participation peuvent se faire jour :

- informer ;
- consulter ;
- concerter ;
- co-construire, coproduire, participer.

La participation des acteurs peut exister si des règles du jeu sont définies collectivement (élus, techniciens, groupes ad hoc ou constitués...) : que mettre en débat ? De quels moyens se dote-t-on et comment rendra-t-on compte des décisions prises ? A Jarny, par exemple, une charte d'écologie urbaine a été élaborée et les aspects socio-économiques ont été intégrés progressivement, en faisant participer tous les acteurs concernés. Les habitants se sont impliqués dans ce processus, aux côtés des partenaires de la ville, en application d'un principe de co-responsabilité.

Il importe aussi de s'appuyer sur les dynamiques existantes. Cela peut plaider pour l'élaboration de « cartographies » de la participation, en valorisant des dispositifs tels que les conseils de quartier, les ateliers de travail urbain, les budgets participatifs pouvant être inscrits dans tel ou tel programme...

Des dispositifs territoriaux peuvent être utilisés comme des leviers pour impliquer les habitants dans une démarche de développement durable territorial. La ville d'Auxerre, qui avait une expérience forte en matière de politique de la ville, s'est appuyée sur ses conseils de quartier, qui étaient bien organisés, pour développer son Agenda 21.

La diversité des publics constitue un autre aspect important. Bien souvent, les Agendas 21 impliquent principalement les associations environnementales. Or les publics concernés par le développement durable sont beaucoup plus divers mais il n'est pas toujours aisé d'impliquer tous les acteurs. Au-delà de la notion de représentativité – qui paraît largement à revoir –, c'est la diversité des publics sur lesquels on va s'appuyer qui permettra de progresser. A Nanterre, un appel à projets a par exemple été lancé en matière de coopération décentralisée et de développement durable. Des Groupes de parole se mettent aussi en place, à l'initiative d'ATD-Quart Monde, afin d'intégrer les plus exclus.

Il existe deux moyens de participation :

- **l'accompagnement**

Il s'agit notamment de sensibiliser les acteurs et de renforcer leur capacité à agir, selon le principe *d'empowerment* défini outre-Atlantique. De nombreux outils peuvent y contribuer (université, Internet, espaces de dialogue...).

- **la maîtrise d'œuvre**

Celle-ci peut être interne ou externe. Elle suppose qu'il existe des moyens humains et financiers identifiés. Les moyens humains peuvent être des associations environnementales et du cadre de vie, qui peuvent jouer le rôle d'intermédiaires et de « passeurs » afin de construire un dialogue entre élus, techniciens et habitants. C'est dans ce cadre aussi qu'intervient le « tiers garant » déjà mentionné.

Au sein des territoires de grande dimension, deux types de positionnements se font jour. Les régions et les départements développant des stratégies d'association de la société civile à leurs politiques publiques sont confrontés à une difficulté d'accès à leur population, répartie sur un territoire vaste. On peut, dès lors, agir à partir de ses compétences, à l'image de la région Poitou-Charentes, qui a voté un budget participatif pour les lycées de la région. Le Conseil général de l'Essonne a créé, dans le même esprit, un « Observatoire participatif des engagements », avec pour principe l'association des collectivités à une évaluation commune et partagée, afin de permettre la mise en place d'une stratégie d'amélioration continue.

Par ailleurs, la circulaire du 13 juillet 2006 invitait les Préfets à monter des comités locaux « Agenda 21 » rassemblant les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Cet outil nous paraît intéressant, en termes de gouvernance. Il permet par exemple de constituer des structures-ressources d'appui aux collectivités, à l'image de l'initiative mise en œuvre en Basse-Normandie, où un comité de « référents » a été constitué. Il regroupe des acteurs provenant d'horizons divers (Etat, associations, etc.) afin de créer une structure d'accompagnement des collectivités. Douze comités régionaux, à ce jour, ont été mis en place.

L'article 1 du projet de loi « Grenelle 1 » précise que « l'Etat élabore la stratégie nationale de développement durable et la stratégie nationale de la biodiversité, en association avec les collectivités territoriales, les représentants des milieux économiques et des salariés ainsi que les représentants de la société civile, notamment les associations et organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, en veillant à sa cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France ».

Enfin, l'article 44 du même projet de loi précise que les Agendas 21 doivent constituer des documents de mise en cohérence des différentes politiques, au travers notamment des « bilans carbone » et des Plans Climat. Ils pourront faire l'objet d'une démarche de contractualisation.

### **III. Débat**

#### **De la salle**

Dans notre société, les partis politiques ont vocation à porter l'intérêt général. Pourquoi les sections des partis politiques ne sont-elles pas associées aux processus de concertation ?

**Corinne BLANCHET**

Il me semble que la « gouvernance à cinq » permet déjà une multiplicité de l'expression politique et une pluralité d'expression, à travers la parole des syndicats et des associations, notamment.

**De la salle**

Je fais partie de l'Observatoire de l'Essonne. Je précise que celui-ci ne regroupe pas les collectivités mais les citoyens. Cette structure n'est donc pas représentative de la société civile mais nous évaluons chaque année, depuis 2003, la politique publique, au travers d'un bilan présenté lors de l'Assemblée départementale appelée à valider la démarche d'Agenda 21.

**René MARC-WILLEMOT**

Les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) ont vocation à favoriser le dialogue entre les différentes catégories d'acteurs mais dans notre région, les collectivités rencontrent des difficultés pour susciter une participation réelle de ce type d'instance.

**Céline BRAILLON**

A Lyon, le Conseil de développement de l'agglomération fonctionne plutôt bien mais il est vrai que l'articulation des différents niveaux peut être complexe. La question de la réforme des Conseils économiques et sociaux régionaux va se poser prochainement, de même que celle de leur articulation avec d'autres structures telles que les conseils de quartier. Des outils sont à développer pour qu'il existe une mutualisation et une coopération entre ces différentes instances, de sorte qu'elles ne soient pas « hors sol » ou hégémoniques. Ces modes d'articulation ne peuvent être décrétés, toutefois : ils doivent émaner des acteurs eux-mêmes et là se trouve une difficulté.

# **Mobiliser, impliquer les parties prenantes dans un projet territorial de développement durable : regard sur les attendus du cadre national de référence Agenda 21, principes opérationnels, outils existants**

**Corinne BLANCHET**  
Directrice, ABCD-Durable

## **I. Les Agendas 21 : origines et principes**

La gouvernance, en matière de développement durable, constitue un des quatre grands acquis de la conférence de Rio (1992), à laquelle participaient de nombreux représentants de la société civile. Cette notion a ainsi pris un élan, avant de se décliner dans différents cercles (Davos, etc.). La gouvernance constitue une « exigence », selon l'Agenda 21 de Rio. Il était indiqué, dès 1992, que les projets territoriaux de développement durable devaient résulter d'un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées, afin d'adopter « un programme Action 21 » à l'échelon de la collectivité.

Ces principes sont repris dans le cadre de référence national pour des projets territoriaux de développement durable, qui définissent une stratégie et un plan d'action répondant aux cinq finalités du développement durable (évoquées plus haut), en s'exprimant à travers divers domaines (santé, habitat, urbanisme, gestion des ressources, accès à la connaissance, transports, culture...). Il s'agit de dresser un état des lieux, pour commencer, puis de définir des objectifs stratégiques. L'étape suivante consiste à définir un programme d'action qu'il s'agit, ensuite, d'évaluer. Comment ce processus s'articule-t-il avec les modes de gouvernance (existants ou à développer) ? Tel est l'enjeu des Agendas 21, qui doivent, au passage, favoriser la participation des acteurs – terme auquel tend à se substituer la notion de « parties prenantes », regroupant les « acteurs organisés » et les citoyens ou habitants. Il s'agit aussi de rechercher une articulation avec les territoires d'échelle inférieure (communes, quartiers) et avec ceux d'échelle plus importante (région, Etat...).

## **II. Les enjeux de la participation**

La participation constitue un élément déterminant au service de la gouvernance des territoires. Le mot-clé est celui de « co-production » et de « co-élaboration ». Il ne s'agit pas, pour autant, d'une co-décision : celle-ci relève toujours des autorités désignées par les modes de désignation prévus par la démocratie représentative. Il s'agit plutôt d'exprimer un avis sur les priorités à inclure dans un projet de territoire. La participation sera notamment fondée sur les moyens permettant de tenir compte des préoccupations de tous. Certes ambitieux, un tel objectif requiert à la fois du temps (échanges, dialogue, médiation...) et des compétences (animation, organisation du débat...). Il est à noter qu'une telle démarche permet, généralement, de conforter l'acceptabilité sociale de la démarche. Lorsque la participation est active, elle permet de planter des germes, sur le territoire, qui se traduiront par un développement à moyen terme de la participation et des interpellations des décideurs publics. On peut voir là un gage de pérennisation de la démarche.

Il existe un préalable à la participation : connaître le système des parties prenantes (acteurs, habitants) sur le territoire. Cette étape est parfois trop vite abordée, ce qui peut conduire à « oublier » d'associer certains acteurs à la démarche. Il importe notamment d'adapter les outils aux publics visés : il serait vain d'espérer susciter la participation des jeunes (dont on sait qu'ils sont difficiles à mobiliser) en les invitant à des réunions publiques. Leurs codes spécifiques doivent être respectés et des outils innovants devront être mis en œuvre pour favoriser leur participation (dessins, arts, jeux, concours...). A Aix-les-Bains, par exemple, ABC Durable a participé à un travail réalisé avec les MJC (Maisons de la Jeunesse et de la Culture), qui a consisté à confier aux jeunes des appareils photo pendant les trois mois d'été, afin de leur permettre d'exprimer ce qu'ils n'aimaient pas dans leur ville et la façon dont on pouvait envisager de mieux vivre ensemble.

Une fois tous les acteurs identifiés, des choix politiques sont nécessaires, afin de préciser :

- le degré d'implication de chaque partie prenante ;
- les attendus de cette implication, au regard du cycle de vie du projet territorial.

Le « degré zéro » de cette implication se résume par une décision unilatérale de la collectivité. Au niveau supérieur de participation, la collectivité informe le public des décisions qu'elle envisage prendre. Trois autres niveaux peuvent être distingués, en progressant dans le degré de participation des citoyens :

- la consultation (procédure obligatoire ou référendum), qui implique un « aller et retour » avec les habitants ;
- la concertation, qui implique plusieurs « allers et retours » avec les citoyens ;
- la participation et la co-construction, qui suppose de ne partir d'aucune idée préconçue.

### **III. Les outils**

Les outils peuvent être distingués par le niveau de cadrage qui leur est associé. Les enquêtes publiques et le débat public sont ainsi des outils très encadrés. Les conseils de développement, conseils de quartier et le référendum local sont des notions précisément définies mais dont l'application peut varier davantage d'un territoire à un autre. Il en est de même des « conseils communaux » (Conseil consultatif des étrangers, Conseil municipal des enfants ou des jeunes, Comité de capacitation citoyenne...). Enfin, d'autres outils offrent une grande latitude dans leur utilisation. C'est le cas par exemple des réunions publiques, des « panels de citoyens » ou encore des « ateliers promenades » proposés aux habitants par la commune de Bessancourt. Si Internet constitue également un outil intéressant, force est de reconnaître que la production collective qui en résulte est encore faible.

Des outils « innovants » peuvent être mis en œuvre au service de la participation citoyenne dans les Agendas 21 locaux. Les conférences et réunions de consensus ont pour objectif de construire un consensus, pour un problème donné, en confrontant des positions contradictoires marquées. Ces réunions regroupent des non-spécialistes, préalablement formés, qui interrogent des experts de tous bords, débattent et formulent un avis. Les Etats généraux de la Santé organisés en région, en 1998, ont été basés sur ce principe, qui permet de partager la connaissance et de renforcer la capacité de participation des habitants.

La conférence de prospective consiste à réunir, sur une durée assez longue, des acteurs (souvent représentatifs d'un territoire) afin d'évoquer des problèmes et d'inventer l'avenir, en énonçant des objectifs et des éléments de concrétisation, en six étapes, parmi lesquelles la prise en compte du passé, l'analyse des dynamiques, l'évaluation du présent, etc. Cet outil est fréquemment employé en Suisse et en Allemagne, notamment. Les conférences de prospective ont notamment pour intérêt de donner un sens à long terme au projet territorial, à partir d'expressions citoyennes.

Les « ateliers scénarios » (méthode développée par la Commission européenne) consistent à institutionnaliser le temps de la critique, puis le temps du rêve, afin de dégager une vision collective et prospective du territoire. Les travaux durent d'un à trois jours et se déroulent autour de groupes d'acteurs ou d'habitants, qui créent un pont entre la critique et la concrétisation, en trois phases : doléances/critiques, imagination/utopie, réalisation/concrétisation.

Les « forums et ateliers 21 » ont pour objectif de consolider un diagnostic sur des enjeux déterminés, de proposer des actions et d'établir un programme d'actions.

#### **IV. Conclusion**

Ces principes et attendus « idéaux » doivent certes, être confrontés à la réalité, qui peut constituer un frein à plusieurs titres :

- acceptabilité politique (par exemple si les élus se sentent dépossédés de certaines de leurs prérogatives) ;
- acceptation technique ;
- dispositifs réglementaires ;
- capacité locale des acteurs.

La démarche doit en tout cas être accompagnée techniquement par une meilleure connaissance des outils, d'une part, et des compétences, internes ou externes, d'autre part.

#### **V. Débat**

##### **De la salle**

Les collectivités qui s'engagent dans des Agendas 21 ont-elles une taille minimale ? Si tel n'est pas le cas, constatez-vous des différences notables d'approche, suivant la taille des territoires ?

##### **Céline BRAILLON**

Des villages (soutenus par l'association Terres d'Avenir) s'engagent dans l'élaboration d'Agendas 21. Des Parcs naturels se lancent aussi dans ce type de démarche. Celle-ci peut prendre des formes diverses. C'est pourquoi la notion d'Agenda 21 ne constitue aucunement un label : il s'agit de la reconnaissance d'une démarche.

##### **De la salle**

Vous avez semblé mettre en avant l'enquête publique, en présentant l'Agenda 21. Or, dans les communes rurales, il peut exister une approche conjointe du PLU et de l'Agenda 21. Nous parvenons ainsi à obtenir des PLU (plans locaux d'urbanisme) qui soient réellement partagés. L'urbaniste intègre aujourd'hui les démarches d'Agenda 21 et de développement durable.

**Corinne BLANCHET**

Le PLU constitue la traduction foncière d'orientations d'aménagement. L'Agenda 21 embrassera d'autres politiques que le territoire peut définir, en cohérence avec cet outil.

## Témoignages de collectivités

### I. Conseil régional Midi-Pyrénées : la participation des acteurs et habitants dans les politiques de développement durable

**René MARC-WILLEMOT, directeur de l'environnement et du développement durable au Conseil régional Midi-Pyrénées**

#### 1. Présentation

Il a été décidé, en 2002, de lancer une stratégie de développement durable en Midi-Pyrénées, en commençant par l'ouverture des Assises du développement durable. Cette mission a été placée sous l'autorité du Directeur général des services, ce qui est un choix fréquent des collectivités, au moins dans un premier temps. Ce mode de gouvernance a évolué : en 2005, une Direction du développement durable a été créée, dont les champs d'application sont envisagés dans une logique transversale (économie sociale et solidaire, vie associative, prise en compte du handicap...).

Il existe aussi, en Midi-Pyrénées, une Agence régionale de l'environnement, créée en 1992. Comptant 32 collaborateurs, pour un budget de 3 millions d'euros, il s'agit d'une structure importante, qui a été chargée, en 1998, de travailler sur des opérations-pilotes du territoire (par exemple sur les bassins de reconversion). Depuis 2000, nous subventionnons l'ingénierie des Agendas 21, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), et nous faisons fonctionner en réseau les structures travaillant dans ces domaines. Une convention a été passée avec l'INSEE afin de créer un Observatoire statistique dont les champs d'application sont très étendus. Plus récemment, un pôle d'appui aux territoires a été créé au sein du Conseil régional, afin de décliner l'application des outils existants. Une forte demande existe par exemple, en ce moment, dans le domaine d'énergie, ce qui se traduit par la déclinaison de Plans Climat territoriaux.

Une difficulté réside dans l'étendue géographique du territoire de la région, dont la population, peu dense, est très regroupée autour de l'agglomération toulousaine. Il existe, dès lors, un écueil à éviter : focaliser notre attention sur les zones urbaines ou périurbaines, en délaissant des zones rurales qui représentent tout de même la plus grande partie du territoire.

La démarche d'Agenda 21 a été lancée à un moment où une coordination et une mise en cohérence de nombreuses actions s'avérait indispensable (schéma de développement économique, schéma du tourisme et des loirs, plan régional des transports...). Elle s'est d'abord appuyée sur des diagnostics, plus ou moins partagés, qui ont été élaborés dans le cadre de rencontres avec les acteurs institutionnels et socio-économiques. Des réunions décentralisées ont également eu lieu, dans les départements, dans la mesure où de nombreux schémas requièrent la consultation des Conseils généraux. Internet a souvent été utilisé dans le cadre de la consultation, afin de diffuser l'information et de solliciter des contributions. Après leur adoption, les schémas régionaux ont fait l'objet d'une large diffusion.

## 2. Les rencontres départementales de la vie associative

Il a été décidé, en 2004, de créer une délégation à la vie associative, dont la responsabilité a été confiée à un élu.

Un comité a ainsi été constitué et les Rencontres de la vie associative se sont déroulées entre juillet 2006 et mars 2007. Une réunion a eu lieu dans chacun des huit départements de la région. Cette démarche a été menée de façon assez structurée. A chaque fois, la réunion débutait par une présentation de la charte associative qui avait été élaborée précédemment. Puis un débat s'engageait, autour de techniciens et d'élus présents à la tribune. Suite à cela était organisé un apéritif, agrémenté par un concert, et nous avons remarqué que ce moment était extrêmement favorable à un dialogue très direct et très spontané, y compris vis-à-vis des élus. Le Président du Conseil régional nous rejoignait généralement en fin de réunion, pour aborder la troisième partie : un « dîner républicain ». Celui-ci permettait aussi de ménager une période d'échanges, le Président répondant à des questions sur des thèmes très divers. De telles rencontres ont aussi permis aux associations de se connaître, ce qui a pu déboucher sur des initiatives originales de mutualisation.

## 3. L'Agenda 21 régional

Lancé en 2002-2003, notre Agenda 21 a été adopté en mars 2007 et reconnu en novembre 2007. La phase de diagnostic a requis beaucoup de temps, en particulier en 2006. Plusieurs outils de concertation ont été mis en place. Une réunion de lancement de l'Agenda 21 régional avait d'abord été organisée, en avril 2006, avec pour objectifs d'associer les partenaires « institutionnels » et les acteurs de terrain, en leur présentant la démarche et des outils de concertation existants.

Parallèlement, un « groupe citoyen de concertation » a été constitué, sur la suggestion de l'Agence pour l'environnement. Il s'agissait de créer un panel de citoyens, associé à différents stades de l'Agenda 21, afin de recueillir l'avis du citoyen « lambda ». Les habitants sollicités dans ce cadre s'expriment donc en leur nom propre.

Un questionnaire régional a été distribué, en juin 2006, à tous les foyers, afin d'informer les habitants de la démarche Agenda 21 et de leur offrir la possibilité de s'exprimer sur leur vision du territoire régional et des enjeux évoqués. Nous avons enregistré un taux de retour d'environ 5 % suite à l'envoi de ce questionnaire. Enfin, un site Internet a été mis en place au cours de l'été 2006 mais nous avons été déçus par le nombre extrêmement faible (une trentaine) de contributions reçues par ce moyen.

Le « groupe citoyen de concertation » a été constitué dans l'objectif d'obtenir un échantillon représentatif de la population régionale (2,7 millions d'habitants répartis dans huit départements). Nous souhaitons que cette population soit représentative en termes de critères d'âge, de sexe, de taille des communes représentées et de catégories socioprofessionnelles. Le CREDOC (Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Conditions de vie) a contacté 15 000 foyers par téléphone et a interrogé 1 750 foyers, ce qui a permis finalement de constituer le panel.

Le groupe citoyen de concertation a travaillé autour de quatre étapes :

- des réunions décentralisées « s'engager ensemble » (10-20 avril 2006) ;
- une réunion « agir en région pour un avenir durable » (Toulouse, 24 juin 2006) ;

- une réunion « rêver d'un avenir durable » (20 mai 2006, Toulouse) ;
- une réunion de restitution des travaux (10 mars 2007), qui a notamment permis d'adopter un programme d'actions élaboré préalablement, au cours d'un long travail, entre juin 2006 et mars 2007.

La démarche a été lancée autour de 130 habitants et citoyens. Aujourd'hui, 70 personnes continuent de travailler avec nous, en particulier pour la phase d'évaluation. Cette démarche globale a permis d'aboutir à l'expression d'un « avis citoyen », remis à la Région en septembre 2006 et largement diffusé par la suite. Plus de 300 idées issues des schémas et de l'avis citoyen ont permis d'identifier 25 objectifs, regroupés en cinq axes : efficacité, proximité, solidarité, responsabilité, exemplarité. Sur les 54 actions décidées dans le cadre de l'Agenda 21, 19 actions sont aujourd'hui « opérationnelles », c'est-à-dire que les dispositifs correspondants ont été adoptés. 30 actions sont engagées, c'est-à-dire en cours de réalisation. Cinq actions restent à engager.

Force est de reconnaître que la proposition de constitution d'un « panel » de citoyens n'a guère déclenché l'enthousiasme des élus régionaux. Il existait notamment une crainte vis-à-vis d'un manque de réalisme supposé chez les citoyens ; les élus craignaient que la démarche se limite à des incantations ou à une liste d'objectifs utopiques. Ces craintes ont vite été balayées par la vitesse à laquelle les habitants ont su se saisir de questions concrètes. Un autre motif de satisfaction réside dans le faible écart constaté entre la vie dont font part les citoyens et la perception qu'en ont les élus. Ce constat est finalement pour les élus, dont on doit reconnaître qu'ils ont une bonne connaissance du tissu socio-économique.

Au travers de la stratégie d'évaluation, l'objectif était de rendre lisible et visible la politique régionale en matière de développement durable. Il s'agit notamment de formuler des résultats attendus au regard des 25 objectifs définis et de mesurer périodiquement la progression des résultats. Cette démarche d'évaluation participative a associé les élus, les citoyens et les services de la Région.

Un bilan peut aujourd'hui être tiré de cette démarche. Il s'agit manifestement d'une expérience de démocratie participative réussie, avec des conclusions proches de ce qu'une Région peut mettre en œuvre, au regard de ses compétences. Une limite réside dans la participation relativement faible des élus, par comparaison avec celle des citoyens. Les élus se sont néanmoins approprié la démarche, à mesure que ses résultats s'affirmaient. Pour le reste, il apparaît important de poser des règles, des limites et de définir les outils dès le départ, dans un souci de respect mutuel. L'importance de la prise en compte des apports de la concertation doit aussi être soulignée. Il faut, symétriquement, préciser les suggestions qui n'ont pas été retenues. Deux difficultés doivent tout de même être relevées : la difficile mobilisation des jeunes, d'une part ; la faible mobilisation des outils existants (Conseil économique et social régional, Conseil régional des jeunes), d'autre part.

#### **4. Débat**

##### **De la salle**

Cette démarche est très intéressante. Je retrouve l'esprit qui a souvent présidé en Essonne, où une trentaine d'habitants est encore active. Pour le reste, nous savons aujourd'hui que, dans un siècle, la température moyenne de Paris sera comparable à celle d'Alger aujourd'hui.

La situation sera bien pire à Toulouse. Comment, dès lors, les citoyens envisagent-ils le « deuil » de la région et comment susciter un projet politique sur la base d'une telle perspective ?

### **René MARC-WILLEMOT**

La question est d'actualité. Nous avons bien sûr décrit les actions menées par la Région pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais nous avons peu parlé « d'adaptation ». Nous avons récemment lancé un chantier d'observation des effets du changement climatique, car nous nous sommes aperçus que les élus et les acteurs socio-économiques étaient finalement peu sensibilisés à ces questions. De nombreuses actions d'observation sont menées, dans différents écosystèmes (glaciers, forêts, etc.) mais une mise en commun de ces données n'avait jamais été recherchée. Un séminaire de sensibilisation doit avoir lieu au mois de décembre.

### **Corinne BLANCHET**

Le panel a tout de même soulevé la question de la ressource en eau, en termes d'agriculture et de consommation.

### **René MARC-WILLEMOT**

Il est vrai qu'il existe d'importants conflits d'usage de cette ressource, du fait notamment d'importantes cultures de maïs.

### **De la salle**

Aviez-vous proposé une concertation spécifique aux élus de la Région ?

### **René MARC-WILLEMOT**

Nous avons mené un travail spécifique en direction des élus, en recourant à des animateurs. Cela dit, 270 élus étaient impliqués au départ dans la démarche. Ce nombre s'est considérablement réduit au fil des mois et ils ne sont plus que quelques-uns, aujourd'hui, à y participer encore. Il est vrai que les élus ont extrêmement sollicités. Il faut trouver le moyen d'accroître leur disponibilité mais ce n'est pas simple.

### **De la salle**

Nous allons construire un nouveau modèle économique, qui sera beaucoup plus holistique : il prendra en compte, désormais, des « externalités ». La contribution des citoyens me paraît une externalité positive et je propose qu'elle soit rémunérée, au titre de leur contribution au bonheur commun.

### **René MARC-WILLEMOT**

Cette question a été évoquée mais il nous a paru important que la contribution des citoyens demeure un acte citoyen. Seul un dispositif de prise en charge des frais a été mis en place (ce qui a d'ailleurs suscité des difficultés administratives), afin que leur participation ne coûte rien aux citoyens.

### **Corinne BLANCHET**

Je crois que les élus et les experts ont aussi participé à la démarche de manière bénévole, lorsqu'ils se déplaçaient pour des réunions le week-end, par exemple.

## **II. Grenoble : la participation des acteurs et habitants dans le plan Climat (intervention filmée)**

### **Céline ISSINDOU, chargée de mission Plan Climat de l'agglomération grenobloise (METRO)**

L'Agence locale de l'énergie (ALE) a eu un rôle de pilote dans l'élaboration du bilan « énergie et CO<sub>2</sub> », en 2002, sur le périmètre de l'agglomération. Cette démarche a eu un rôle déterminant pour l'adoption du plan Climat, dont la charte d'engagement a été signée par les premiers partenaires au début de l'année 2005 et 62 partenaires ont signé cette charte à ce jour. Le plan Climat a pour objectifs de stabiliser, à l'horizon 2010, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire de l'agglomération. A l'horizon 2020, nous souhaitons augmenter la production d'énergies renouvelables, afin qu'elles représentent 21 % de la consommation d'électricité et 26 % de la consommation de chaleur. A l'horizon 2050, nous souhaitons diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'agglomération.

Le plan Climat constitue une démarche volontaire, dans laquelle chaque partenaire rédige son propre plan d'actions et en est responsable. La coordination et le suivi sont assurés par la Métro, avec l'assistance de l'Agence locale de l'énergie. L'Observatoire du Plan Climat a été mis en place afin de suivre les consommations et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Enfin, tous les partenaires sont réunis semestriellement dans le cadre des « forums du plan Climat ».

Des objectifs ont été définis, pour chaque domaine d'application du Plan. Concernant les grands équipements, le patrimoine et l'assainissement, nous avons par exemple fixé un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre au plus tard en 2010.

Parmi les 62 signataires du plan Climat figurent des collectivités territoriales (Conseil général, 25 communes...), des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie, des établissements d'enseignement et de recherche, des associations, des acteurs de l'aménagement et des entreprises. En signant la charte d'engagement, ces partenaires s'engagent à utiliser leurs propres moyens de communication pour contribuer à la sensibilisation des habitants. Ils évaluent l'impact des actions mises en œuvre et rendent cette évaluation publique.

Après trois ans de fonctionnement, un premier bilan de la démarche a été dressé. Le suivi des indicateurs est apparu parfois inadapté et le temps disponible pour la mobilisation des habitants a été jugé insuffisant. Les échanges entre partenaires ont également été jugés insuffisants. Sur la base de ces constats, il a été décidé de dynamiser le partenariat et de faire évoluer le dispositif.

Il s'agissait de trouver de nouveaux modes de collaboration, permettant de faire avancer collectivement le plan Climat, de valoriser le partenaire signataire et de favoriser la mise en œuvre de projets communs.

Les partenaires ont été réunis en mars 2008. Ils ont exprimé plusieurs besoins, notamment le partage d'expériences, l'identification de spécialistes de référence, sur certains sujets, et le souhait d'échanger davantage sur les pratiques de chacun.

Un nouveau dispositif a été mis en place cette année, en réponse à ces besoins. Ainsi, un premier entretien individuel est effectué, afin de connaître notamment les actions menées au cours de l'année écoulée et celles programmées pour l'année suivante. Des fiches d'évaluation sont également proposées. D'une présentation soignée, elles constituent à la fois un outil interne et un support de communication externe, pour chaque partenaire.

En matière de partage d'expériences, un espace Internet dédié a été mis en place, afin de mettre à la disposition des partenaires tous les documents relatifs au plan Climat. Nous proposons par ailleurs des « fiches de bonnes pratiques », qui ont notamment pour objectif de favoriser la communication sur des actions concrètes (bâtiment, aménagement, etc.).

Nous demandons aux partenaires de s'impliquer dans l'élargissement du réseau de partenaires. Chaque signataire s'engage ainsi à trouver un ou plusieurs autres partenaires – dispositif qui a encore eu peu d'effets.

Un dispositif de mutualisation des outils de communication a été mis en place, dans le but notamment de sensibiliser et former le personnel. Un club « PDA/PDE » et un réseau d'espaces verts ont ainsi été constitués.

Le « forum du plan Climat », qui se déroulait jusqu'à présent pendant une matinée, aura lieu désormais au cours d'une journée et une soirée. Précédée par une conférence d'ouverture la veille, elle ménagera une plus grande place au débat avec les citoyens. Il sera également demandé aux partenaires d'accueillir ce forum, de manière tournante.

Le plan Climat doit maintenant s'étendre à des projets transversaux, pour lesquels un concours d'idées a été lancé, afin de développer les synergies et les coopérations entre partenaires. Ceux-ci sont invités à présenter un projet à partir d'équipes réunissant au moins trois partenaires de deux « familles » différentes (bailleurs, collectivités...). Il sera demandé à ces équipes de définition un projet et de démontrer son intérêt ; s'il est jugé intéressant, la Métro pourrait apporter son soutien au montage et au financement du projet. Une première réunion de présentation des projets doit avoir lieu en mars 2009.

Par ailleurs, nous préparons l'élaboration d'une nouvelle Charte d'engagement, afin de renouveler et renforcer l'implication des partenaires. Il sera demandé à ceux-ci de définir désormais des objectifs chiffrés, que nous prévoyons d'annexer à la charte d'engagement.

S'il a suscité une dynamique réelle autour des enjeux climatiques et s'il a favorisé une acculturation des acteurs, le plan Climat doit maintenant « changer de braquet » dans la logique du « facteur 4 ». Outre des engagements chiffrés, il nous semble donc nécessaire de consolider les liens existants entre les partenaires ainsi que l'implication des habitants dans la démarche.

### III. La participation à Cran-Gevrier (Haute-Savoie, 1 800 habitants) : outils, dispositifs, application à l'Agenda 21

**David LAUVERGNE, chargé de mission Agenda 21 à Cran-Gevrier**

#### 1. Introduction : les instances de concertation de Cran-Gevrier

La commune de Cran-Gevrier (17 450 habitants), riveraine de celle d'Annecy, se situe en Haute-Savoie. Répartie sur 480 hectares, elle est confrontée à un fort dénivelé.

La démarche participative a été initiée dans les années 80, au moment de la création du centre ville « Chorus ». Des ateliers publics d'information ont été créés dans le cadre de cette opération, ce qui a lancé la démarche participative. En 1988, le premier Conseil municipal des jeunes de Haute-Savoie a été instauré. Entre 1993 et 1996 a été élaboré le plan communal d'environnement (PCE), dont la méthode a pu être réutilisée dans le cadre de l'Agenda 21. En 1996, des groupes de quartiers ont été créés ; il s'agissait de les informer sur les projets mis en place par la Ville.

En 2001 a été ouverte une concertation autour des projets d'un nouvel îlot (ZEA) en centre-ville. Le projet finalement retenu est celui qui avait suscité la plus forte adhésion de la population. En 2002 a été lancé le Conseil communal de concertation (CCC). La municipalité s'est lancée en 2004 dans l'élaboration de son plan communal de développement durable, adopté en 2007.

Les forums de quartier ont pour objectif d'informer, d'associer, de dialoguer, d'échanger et de faire vivre la démocratie participative. Réunis tous les deux mois, ils réunissent des participants sur la vase du volontariat. Six forums de quartiers ont été créés, avec des espaces de rencontre identifiés. Animées par un élu de quartier et un « référent administratif », ces réunions font l'objet d'un compte-rendu. Le référent administratif prend note de toutes les demandes des habitants, qui sont ensuite traitées au sein des services. Une ligne budgétaire de 40 000 euros est dédiée aux travaux dans les quartiers (reprise d'enrobés, rénovation de l'éclairage public...). Environ 340 personnes participent régulièrement aux forums de quartiers (dont les participants sont exclus après trois absences consécutives). L'effectif moyen de chaque réunion est en progression.

Le Conseil communal de concertation a un rôle consultatif, de réflexion et de proposition. Il se réunit tous les trois mois et comporte trois commissions : « culture, sport, animation », « solidarité, insertion, éducation », « cadre de vie, gestion de l'espace ». Sa composition est diversifiée et équilibrée, puisqu'il comprend des personnalités qualifiées, des associations, des habitants et des élus. Son fonctionnement a été révisé cette année : il comportera désormais deux commissions au lieu de trois et travaillera sur des projets définis.

Nous dressons, tous les deux ans, un bilan de ces instances. Les participants ont trouvé intéressant de pouvoir réfléchir en toute indépendance, sans souci de rentabilité ou d'efficacité. Ils jugent positif que les élus y soient minoritaires, afin de favoriser l'émergence de pistes de réflexion nouvelles. Parmi les points de vigilance cités, figurent le respect de la liberté de parole et le maintien d'une diversité dans la composition du Conseil communal de concertation.

## 2. L'Agenda 21 de Cran-Gevrier

En 2004, le Conseil communal a lancé les travaux préparatoires à l'Agenda 21. Une campagne de sensibilisation des habitants a été menée en mars et avril 2005, étape qui paraissait indispensable. Parallèlement, les services ont élaboré un état des lieux. A l'automne 2005, un premier questionnaire a été adressé aux habitants afin de dégager des pistes de travail en matière de développement durable. Le taux de retour (4,7 % des foyers) s'est avéré décevant, sans doute en raison d'une certaine complexité du document, qui comportait quatre pages.

Un premier forum s'est déroulé en janvier 2006, pendant une journée entière (le samedi). Il a réuni 160 participants (ce qui traduit une forte participation, au regard de la population de la commune) et a permis d'élaborer l'ébauche d'une culture partagée en matière de développement durable. En mars 2006, un deuxième forum, qui a réuni 120 participants, a eu lieu pendant une matinée. Les réponses au questionnaire ont été exposées. De premiers enjeux et de premières orientations, en matière de développement durable, ont été présentés. Le troisième forum, en juin 2006, a réuni un nombre encore réduit de participants (75). Il a regroupé des experts de différentes thématiques, afin de confronter les projets d'actions élaborés par les habitants à la réalité.

Des « ateliers-actions » ont été lancés en septembre-octobre 2006, afin de concrétiser les propositions d'actions. En février 2007, nous avons voulu soumettre aux habitants un second questionnaire. Tout aussi largement diffusé que le premier, il était plus court et plus simple. C'est sans doute ce qui a permis que 1040 réponses soient reçues (soit 14 % des foyers).

En avril 2007, les élus ont défini des priorités d'action, sur la base des réponses des habitants. C'est ce qui a fourni la trame du quatrième forum, qui a réuni 170 participants. Au mois de juillet suivant, le Conseil municipal a adopté le plan communal de développement durable.

Depuis lors, toutes les actions adoptées ont été lancées. Les participants au quatrième forum ont par ailleurs été inclus dans le Conseil communal de concertation. Il a été convenu qu'un bilan du plan communal de développement durable serait dressé tous les deux ans.

Les élus souhaitaient confronter la technicité de leur approche à la vision des habitants, qui ont été invités à enrichir le projet communal. Nous souhaitions aussi répondre à leurs besoins aussi précisément que possible. Ceci a permis de mesurer, comme en Midi-Pyrénées, le haut niveau d'expertise et de connaissance des habitants sur les enjeux présentés. Il s'agissait par ailleurs de favoriser un investissement collectif des habitants, qui dépasse le cadre des « habitués » de la participation, et cet objectif a été atteint.

Nos craintes portaient à la fois sur le coût de la démarche (qui s'élève, à ce jour, à 170 000 euros pour les seuls frais de réunion) et sur une « explosion » du projet tous azimuts, sans logique ni cohérence. Les principaux écueils ont, en réalité, été évités, puisque l'intérêt collectif n'a pas été « capté » par les habitués de la participation et que les décisions prises par les élus se sont réellement inspirées des propositions de la population. Notre plan communal de développement durable a été reconnu par le MEEDDAT en novembre 2008.

De leur côté, les services ont davantage pris conscience de la responsabilité des habitants et de leur capacité à poser les bonnes questions.

Ils ont intégré la nécessité d'associer les habitants à leurs projets, afin de comprendre le territoire, de dynamiser les services et d'aboutir à des actions concrètes. Les services municipaux ont également pris acte du respect, par les élus, des propositions des habitants - ce dont ils n'étaient pas toujours convaincus au départ.

Au total, 66 actions ont été menées dans le cadre du PCDD. Elles se répartissent en six thématiques, parmi lesquelles « préserver les ressources naturelles et développer les énergies renouvelables », « cheminer vers des services municipaux éco-responsables » ou encore « favoriser les déplacements et les transports propres ».

### **3. Débat**

#### **De la salle**

Avez-vous sollicité l'appui des services de l'Etat ?

#### **David LAUVERGNE**

La DIREN Rhône-Alpes a participé à une session de formation des élus aux enjeux du développement durable. La DIREN nous a aussi apporté un soutien financier, de même que la Région.

#### **De la salle**

Qu'en est-il de la population étrangère ?

#### **David LAUVERGNE**

Nous avons cherché à mobiliser tous les citoyens, sans action spécifique vers la population étrangère.

## **IV. Un exemple d'éco-quartier : l'éco-Zac de Rungis (Paris, 13<sup>ème</sup> arrondissement)**

### **Stéphanie LE DANTEC, coordinatrice de l'association « Les amis de l'éco-Zac de la Place de Rungis »**

Il sera ici question d'une mobilisation citoyenne ayant permis de modifier le cahier des charges d'un projet d'aménagement appelé être mis en œuvre autour de la Place de Rungis, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Le Conseil de Paris a décidé, en 2003, de faire de cette ancienne friche industrielle une ZAC incluant des logements, des bureaux, un jardin public et des équipements publics. Suscitée par Philippe Bovet, journaliste spécialisé en environnement et riverain de la ZAC, la mobilisation a démarré à partir d'un étonnement : celui de l'absence de prise en compte des

thèmes d'environnement et d'énergie par les associations de quartier. Il a ainsi élaboré un document d'une cinquantaine de pages, accueilli très positivement.

Ce succès d'estime a toutefois été accompagné par des retombées politiques très faibles. C'est ce qui a conduit Philippe Bovet à décider de créer une association, Les Amis de l'EcoZAC (dont l'existence a été annoncée au Journal Officiel en juin 2005), autour de citoyens apolitiques connaissant les thèmes défendus. Une coordinatrice salariée a rapidement été embauchée afin d'impulser une forte dynamique au projet, avec pour objectif de parvenir à faire évoluer le cahier des charges du projet dans un délai d'un an.

Relayée notamment par un lobbying actif, cette démarche s'adressait à trois types de cibles : les cibles de l'empreinte écologique, celles relevant de l'insertion socio-économique et celles relevant de la vie du quartier. Soutenue par d'autres associations (Sortir du Nucléaire...<sup>o</sup> et par des fondations, l'association a mené des actions multiples, aux formes variables. Il s'agissait à la fois de rencontrer le public en portant des revendications (pétitions, tracts, cartes postales...) et de fournir de l'information (par l'organisation de rencontres, de soirées et même des voyages d'études). Les « Juedis de l'EcoZAC », lancés dans des cafés, ont finalement pris place dans la mairie, qui s'est ralliée aux objectifs poursuivis (démontrer la possibilité de résultats concrets, par exemple en termes d'économies d'énergie).

Les voyages « initiatiques », organisés en décembre 2005 (BedZED) et février 2006 (Fribourg) ont constitué un tournant, en suscitant une forte mobilisation. Des références communes, autour de la qualité de vie dans les quartiers visités, ont été partagées. L'impact médiatique a également été important autour de l'action de l'association, par exemple dans les quotidiens nationaux.

Nous avons finalement appris, en mars 2007, qu'un certain nombre de nos revendications étaient incluses dans le cahier des charges. Des équipements de solaire thermique et de solaire photovoltaïque seront par exemple inclus dans la ZAC, ainsi que des systèmes de récupération de l'eau de pluie. Sur le plan des transports, une plus grande place sera accordée au vélo et aux piétons (tandis que le nombre de places de parking allouées aux bureaux a été sensiblement réduit). Il faut reconnaître, globalement, que certains choix courageux ont été effectués par la mairie, même si son degré d'expertise était, au départ, limité.

L'Association s'attache maintenant au suivi du projet d'aménagement de la Place de Rungis-notamment au travers de la participation au jury qui élira le projet pour le lot « bureaux ». Nous sommes également soucieux de favoriser le transfert d'expérience, par des interventions publiques, par la participation à des sessions de finances et par l'organisation de voyages d'études. Un site Internet, en cours de construction, retracera cette mobilisation citoyenne.

## **V. Débat avec la salle**

### **Céline BRAILLON**

Ce second projet s'apparente à une nouvelle forme de militantisme, sur des objets très ciblés. On note aussi l'appel qui est fait aux médias et au lobbying, reconnus comme des leviers stratégiques. Je me demande, par ailleurs, comment vous avez pu travailler avec les associations locales, qui sont sans doute animées par d'autres logiques.

**Stéphanie LE DANTEC**

Le projet a été assez bien perçu par les élus. En revanche, il est vrai que l'arrivée des Amis de l'EcoZAC dans le Comité de suivi n'a pas toujours été bien perçue, dans la mesure où elle pouvait être synonyme de remises en cause des orientations déjà retenues – puisque le Comité de suivi avait déjà commencé ses travaux. Nous avons toutefois adopté une attitude de compromis puisque nous n'avons pas cherché à remettre en cause le plan-masse qui avait été adopté. Pour le reste, l'association a eu du mal à se faire reconnaître en tant qu'association de quartier, bien que cinq de ses membres actifs soient des riverains.

**De la salle**

Avez-vous pu recourir à la géothermie ?

**Stéphanie LE DANTEC**

Non, car le débit, sous la ZAC, n'était pas suffisant. Un compromis a donc dû être trouvé pour le chauffage du quartier.

**De la salle**

Comment avez-vous pu financer un poste de salariée à temps plein ?

**Stéphanie LE DANTEC**

Les membres de l'Association ont consenti un apport financier personnel. Nous avons aussi reçu des subventions de la part de fondations telles que Patagonia ou Terre Humaine. Aujourd'hui, l'Association ne compte plus de salarié. La première coordinatrice de l'Association vit aujourd'hui à Fribourg. Plus tard, une aide nous a été versée par la Ville de Paris. Elle sera notamment utilisée pour la mise en place du site Internet qui est en cours d'élaboration.

**Corinne BLANCHET**

Cette démarche me fait penser à l'initiative des « Ambassadeurs des Agendas 21 » qui existent en Suisse. Divers organismes et associations se sont réunis pour élaborer un classeur – assez volumineux – qui constitue un outil intéressant pour favoriser la « montée en compétences » des citoyens sur les enjeux du développement durable.

**Stéphanie LE DANTEC**

En ce qui concerne Les Amis de l'EcoZAC, force est de reconnaître que la mobilisation était très locale. L'association regroupait, au plus fort de la mobilisation, 140 personnes. Nous sommes aujourd'hui une quarantaine de membres actifs. Il nous paraît néanmoins important de faire

connaître notre expérience et de fournir de la matière à d'autres associations qui auraient des projets similaires.

Nous coopérons déjà avec le groupe de l'EcoZAC de Batignolles (dans une zone beaucoup plus vaste, de 40 hectares). Nous avons aussi été contactés par une élue du Val-d'Oise, qui souhaite promouvoir un projet d'éco-quartier conçu comme une alternative à un projet de centre commercial.

### **Corinne BLANCHET**

Il existe en Bretagne une association qui propose une sorte de « baromètre » permettant aux citoyens de poser à leurs représentants diverses questions, liées à la démarche d'Agenda 21. Il s'agit d'un outil de dialogue qui me paraît intéressant également.

### **Céline BRAILLON**

Je signale aussi que le ministère lance un appel à projets, dans le cadre du programme « Ville Durable ».

## **VI. Travaux de groupes**

*Les participants mènent une réflexion en sous-groupes afin de réfléchir à deux questions :*

- *Quels sont les principaux freins, dans nos pratiques, pour aller vers une meilleure gouvernance ?*
- *Quelles pratiques/modalités nouvelles imaginer pour favoriser le dialogue, dans une logique de gouvernance ?*

*Cinq sous-groupes sont constitués, sur les thèmes suivants :*

- *élaboration et mise en œuvre des politiques, règlements et dispositifs de l'Etat vers, pour et avec les territoires ;*
- *rôle et positionnement des services déconcentrés de l'Etat au service d'une gouvernance territoriale renforcée ;*
- *mise en place, suivi et évaluation des projets territoriaux de développement durable.*

## **Regards croisés sur la gouvernance en action sur nos territoires**

### **Restitution des conclusions des travaux de groupe Réactions et mises en perspective**

*Participent au débat :*

*Céline BRAILLON, Bureau des Territoires, Commissariat général au développement durable, MEEDDAT ;*

*Philippe MARZLOF, Commission nationale du débat public ;*

*Philippe PETIT, Conseil régional du Nord Pas-de-Calais.*

### **I. Restitution des travaux du 1<sup>er</sup> groupe : élaboration et mise en œuvre des politiques, règlements et dispositifs de l'Etat vers, pour et avec les territoires**

#### **Le Rapporteur**

Parmi les principaux freins identifiés figure le Grenelle de l'Environnement, car s'il a eu un volet positif (la concertation), la transcription des propositions dans les politiques publiques laisse largement à désirer. D'autres freins semblent résider dans la complexité des règlements européens, les grandes administrations (qui n'ont pas la culture de la concertation) et dans la technocratie des instances européennes. En France, le décalage qui se fait jour, au plan législatif ou réglementaire, entre l'Etat et les collectivités territoriales (plus proches du terrain). Le groupe est même tombé d'accord autour du constat selon lequel il n'existe pas de véritable égalité républicaine entre l'Etat et les collectivités territoriales, compte tenu de l'asymétrie d'informations et d'expertises qui sépare ces deux niveaux territoriaux. Enfin, l'absence de transparence, vis-à-vis du risque, induit une mauvaise prise en compte de ce dernier.

Au titre des leviers et des modalités nouvelles à imaginer ont été évoqués :

- l'organisation d'une « véritable » concertation ;
- faciliter la circulation dans les sites Internet (notamment les sites gouvernementaux) ;
- l'encouragement d'un lobbying citoyen, « alternatif », accessible à tous (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, compte tenu de la variabilité des moyens financiers dont disposent les acteurs) ;
- l'éducation populaire, la formation scolaire et la formation continue (dans une logique de plus grande diffusion des principes et outils de la gouvernance) ;
- la possibilité de s'appuyer sur des problématiques motivantes ;
- la réforme de la démocratie, qu'il s'agit de rendre plus participative ;
- la valorisation de la diversité dans l'expérience des populations et l'utilisation de toutes les intelligences ;
- la mise en œuvre d'une communication qui parte de la réalité.

**Corinne BLANCHET**

Certaines de ces propositions tiennent plutôt à l'élaboration des lois et à la circulation de l'information au plan national.

**Céline BRAILLON**

Il a été question de promouvoir une « nouvelle culture ». Ceci vaut pour la population mais aussi pour l'administration. Je pense en particulier à celle de l'Équipement et de l'Environnement (réunies aujourd'hui au sein du MEDDAT) : nous ne pouvons pas conserver un mode de fonctionnement dans lequel chacun élabore son projet, avant de confronter les points de vue. Il faut organiser la concertation en amont. L'instauration de ce que l'on a appelé la « taxe pique-nique » constitue un contre-exemple de ce point de vue : il s'agit, typiquement, d'une « fausse bonne idée » qui n'a pas été suffisamment discutée en amont.

**Philippe MARZLOF**

Le groupe a, semble-t-il, pointé des écarts entre les propositions issues du Grenelle et ce qui apparaît finalement dans la loi. Au cours du Grenelle de l'Environnement, les élus n'étaient pas représentés et l'administration y était dans une position d'observatrice. Il est primordial que tous les acteurs et que toutes les sensibilités soient représenté(e)s, faute de quoi une dimension sera omise – et risque de se réintroduire dans le débat par d'autres moyens.

La qualité de l'information constitue un autre élément auquel il convient de veiller. Il faut, certes, promouvoir une information qui soit toujours transparente, objective. La difficulté consiste à s'extraire du projet pour présenter une information factuelle et non « promotionnelle ». La Commission nationale du débat public (CNDP) veille particulièrement à cet aspect, qui est plus difficile à satisfaire qu'il n'y paraît. Rappelons que la Commission nationale du débat public a pour mission de favoriser la participation aussi large que possible de la population à la concertation sur les projets d'aménagement atteignant un certain seuil (300 millions d'euros). La Commission doit être saisie en amont de ces projets, au moment où toutes les options sont encore ouvertes. Nous nous efforçons aussi d'inclure, parmi les questions à soulever, l'opportunité du projet et non seulement les formes qu'il pourrait prendre. La CNDP est une autorité indépendante chargée d'organiser le débat et de s'assurer que l'expression de tous sera reconnue. On peut, *a minima*, reconnaître que les projets ayant fait l'objet d'un débat public sont mieux compris. Pour autant, le pouvoir de décision reste dans les mains du maître d'ouvrage et il lui appartient de tenir compte des échanges qui ont vu le jour dans le cadre du débat public.

Une autre difficulté liée au débat public, que l'on rencontre particulièrement dans les grands projets d'infrastructures, réside dans le fait que la participation est moins aisée que l'opposition. Dans le cas du TGV Rhin-Rhône, par exemple, le projet a été confronté à une très forte opposition (qui a pris plusieurs formes, notamment des manifestations) dans la Vallée du Rhône.

Cependant, lors des réunions publiques de prospective que nous avons organisées afin de débattre et de recueillir des propositions, la participation a été très faible.

Le Grenelle de l'Environnement présente en tout cas un intérêt majeur : il a permis que les associations soient reconnues comme un des acteurs ayant une compétence sur les sujets traités.

Cela a constitué une avancée importante, au regard des décennies pendant lesquelles les associations ont joué un rôle actif, partout sur le territoire, sans bénéficier de cette reconnaissance.

### **Philippe PETIT**

Les territoires n'ont pas été présents pendant le Grenelle de l'Environnement, au cours de l'été 2007. Or les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs du territoire, avec un montant d'investissement cumulé estimé à 50 milliards d'euros. Pourtant, les collectivités locales n'étaient pas présentes autour de la table. D'ailleurs, au moment de la mise en place des 34 comités opérationnels (COMOP), le ministre a été contraint de rechercher la mobilisation des collectivités autour des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Par ailleurs, un point est souvent développé par Marie-Christine Blandin, ancienne Présidente du Conseil régionale du Nord Pas-de-Calais : face aux enjeux qui se dessinent et aux ruptures qui commencent à se produire dans la société, la question consiste à savoir si nous saurons changer de société tout en lui conservant des formes démocratiques. La société sera-t-elle suffisamment forte pour assurer cette transition sans remettre en cause ses fondements démocratiques ? Cette question me paraît essentielle.

## **II. Restitution des travaux du 2<sup>ème</sup> groupe : rôle et positionnement des services déconcentrés de l'Etat au service d'une gouvernance territoriale renforcée**

### **Le Rapporteur**

Les principaux freins à l'exercice de la mission des services déconcentrés peuvent se résumer en une phrase : l'instabilité des missions et des organisations. Ce flou s'étend aujourd'hui jusqu'à l'Etat, dont on peut se demander s'il est régulateur, contrôleur, etc. L'Etat n'est ni exemplaire ni lisible. On peut également s'interroger sur l'avenir des services techniques des Ministères tels que le MEEDDAT et sur celui des compétences techniques qu'il recèle aujourd'hui. Enfin, sommes-nous capables de faire évoluer nos comportements pour que l'Etat modifie sa posture ?

Les leviers ou modalités nouvelles retenus par le groupe sont les suivants :

- décloisonner les cultures des différentes fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale), notamment par la promotion d'échanges au sein des cursus de formation ;
- accroître les compétences en matière de développement durable, à partir des métiers aujourd'hui exercés ;
- réorienter le réseau scientifique et technique du Ministère ;
- orienter la formation initiale et continue des agents entrant dans la fonction publique de l'Etat ;
- animer, au plan régional, les milieux professionnels et associatifs ;
- clarifier les modes d'intervention (Etat régalién, Etat conseil, Etat facilitateur ?).

**Céline BRAILLON**

Un effort a tout de même été produit, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : les réunions inter-régionales. J'ai participé, par exemple, à celle qui a eu lieu à Besançon, dont le contenu s'est avéré très intéressant. Par la suite, les collectivités ont participé de façon inégale – et trop tardive – à la démarche. La question majeure qui se pose aujourd'hui est celle de la territorialisation des enjeux du Grenelle. Elle concerne, au premier chef, les services déconcentrés de l'Etat.

Pour le reste, la réforme de l'enquête publique est engagée. La question du « tiers garant » est également abordée et il s'agit d'une nouveauté majeure. Un processus a aussi été engagé concernant la charte de la participation, à propos de laquelle des questions continuent de se poser : il s'agit notamment de savoir si elle doit relever de la loi. Plus largement, le cadre de référence résulte d'une demande des collectivités locales, qui nous ont demandé de bâtir un référentiel d'évaluation, conçu comme un outil souple et opérationnel.

**Le Rapporteur**

Comment organisez-vous le relais entre CGDD et les services déconcentrés ?

**Céline BRAILLON**

Il faudra décloisonner le dispositif, afin qu'il existe des correspondants dans les nouvelles structures. En tout cas, l'Etat régulateur n'a nullement disparu : il a notamment un rôle à jouer pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Il est vrai que les choses évoluent en permanence, car la stratégie d'amélioration continue vaut aussi pour l'Etat.

**Philippe MARZLOF**

Auparavant, chaque Direction était dotée de directeurs régionaux et départementaux, qui pouvaient s'exprimer. Dorénavant, les arbitrages seront effectués en interne. On peut donc s'interroger sur le maintien d'une capacité des représentants du Ministère à s'exprimer de manière libre.

**De la salle**

Les Préfets de Région affirment déjà une tendance à trancher les questions qui restent en suspens. On peut donc, en effet, craindre un tarissement des débats. On peut aussi se demander si les nouvelles responsabilités qui incomberont aux Préfets feront l'objet de nouveaux modules de formation intégrés dans leur cursus.

**Philippe MARZLOF**

Des stages sont organisés à l'ENA (Ecole nationale d'administration) mais on peut douter que cela soit suffisant pour une bonne appréhension de ces questions.

**Philippe QUENON, DAF de la Vienne**

Il est urgent de sortir de la « guerre de tranchées » actuelle pour passer à l'action. J'espère que l'on parviendra à réunir le corps préfectoral et les directeurs régionaux ou départementaux de ces grands corps techniques, pour travailler ensemble, sans que l'une ou l'autre des parties renonce à sa technicité. Nous espérons que la stratégie du MEEDDAT sera élaborée suffisamment tôt pour que la situation ne dégénère pas. Cela fait déjà des mois que nous patientons, au sein des services.

**Philippe PETIT**

Les arbitrages rendus dans le cadre de la loi Grenelle « 1 » ou « 2 » pâtissent déjà d'écarts qui peuvent exister entre les cultures des différentes parties prenantes. Je l'ai constaté, lorsqu'une proposition, qui avait pourtant fait l'objet d'un consensus, n'a pas été retenue.

S'agissant de la culture des Préfets, je puis témoigner du fait que, dans le Nord Pas-de-Calais, nous passions pour des révolutionnaires et des fous, en 1994-1995, lorsque nous parlions de développement durable. Aujourd'hui, les collectivités de la Région prennent à bras-le-corps les questions de développement durable, y compris une collectivité ancienne comme le Conseil général du Nord (doté d'un budget annuel de 7 milliards d'euros). Ces collectivités pèseront lourd, compte tenu de leurs moyens, face à des services déconcentrés allégés et à des Préfets dont les moyens sont tout de même assez limités. Je comprends les craintes qui s'expriment mais la mesure du chemin parcouru par une région comme la nôtre témoigne des dynamiques qui peuvent se mettre en place et des effets durables qu'elles peuvent avoir.

Au cours des années 2003 et 2004, nous nous sommes fréquemment posé, au sein de la Région, la question de l'intérêt général – et celle, qui en découle, de notre légitimité. Nous avons finalement distingué plusieurs niveaux d'intérêt, dont l'intérêt général. Nous avons discuté de cette question avec nos partenaires, dans le cadre de la préparation des schémas régionaux, en leur demandant s'ils jugeaient légitime que nous prenions en charge certaines de ces questions. Nous avons mis à jour et présenté un dossier ancien, celui de la « trame verte et bleue », que nous avons présenté à nos partenaires. Cela n'a pas été facile tous les jours mais nous avons appris à travailler ensemble, en nous efforçant, notamment, de construire une continuité territoriale sans être freinés par les frontières administratives de deux départements (Nord et Pas-de-Calais). Il nous a fallu un an et demi pour faire accepter cette démarche. Aujourd'hui, nous disposons d'un schéma régional inscrit dans l'ensemble des SCOT adoptés ou en cours d'élaboration. Nous avons lancé une démarche similaire dans le domaine de la péri-urbanisation.

### **III. Restitution des travaux du 3<sup>ème</sup> groupe : mise en place, suivi et évaluation des projets territoriaux de développement durable**

**Le Rapporteur**

Le groupe a noté que le tissu économique était rarement intégré dans les Agendas 21. Les acteurs du foncier en sont absents, notamment. Or la politique locale cède souvent devant le foncier et les règles du marché. La proposition de création de centres de ressources ou de « coordination » a été formulée. Leur absence peut aujourd'hui être analysée comme un frein.

Enfin, un frein culturel a été identifié, comme en atteste la participation souvent faible (sauf quand un apéritif est proposé à l'issue d'une réunion).

Au titre des leviers, les rôles et compétences des chambres de commerce, d'artisanat ou d'agriculture ont été soulignés. Le tourisme industriel a été évoqué, dans une logique pédagogique ou de sensibilisation des publics. L'école a été mentionnée en tant que levier, ce qui passe d'abord par la formation des enseignants au développement durable, dans toutes les disciplines. Le groupe plaide, enfin, pour la coordination des ressources aux niveaux régional et départemental.

### **Philippe MARZLOF**

J'ai souvent constaté que le dialogue était difficile à instaurer entre les entreprises, les associations et l'Etat. Nous le vérifions régulièrement dans le cadre de débats publics. Des liens sont donc à construire entre ces acteurs. Cela semble d'autant plus nécessaire que la priorité semble aujourd'hui donnée à la contractualisation avec le « club des cinq » sur un territoire, selon les propos du Président de la République lui-même.

### **Philippe PETIT**

J'ai travaillé, pendant huit ans, au développement des liens entre le développement durable, les associations et les entreprises. Le paysage a récemment évolué, de ce point de vue : les régions assument désormais, à travers le SRDE (schéma régional de développement économique) un rôle de chefs de file sur le plan économique, qui modifie la nature des rapports au sein d'un territoire. Le nombre de Chambres de commerce devrait, parallèlement, se réduire. Auparavant, nous prenions en charge, au sein de la Région Nord Pas-de-Calais, la rémunération d'un chargé de mission (à temps plein ou à mi-temps), qui avait pour rôle de démarcher les entreprises pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable et identifier les leviers prioritaires d'action. Sur la période 1995-1999, nous avons signé des conventions de ce type avec toutes les CCI de la Région. Cela a permis de réaliser des progrès importants, même s'il reste difficile de toucher les plus petites entreprises.

## Conclusion

**Corinne BLANCHET**  
**Directrice, ABC Durable**

Parmi les éléments importants qui se dégagent, au terme de cette journée, apparaît d'abord l'évolution de nos pratiques et de nos postures. La nécessité de travailler ensemble, avec différents niveaux de territoires, se fait jour de plus en plus nettement. Ce travail peut s'engager autour d'enjeux à hiérarchiser mais présentant des similarités ou des complémentarités sur un territoire régional, départemental ou local. Une direction nouvelle peut être donnée à ces réflexions communes, sans appauvrir le débat, chacun étant porteur d'une culture, d'une expertise, d'une pratique.

Au regard des perspectives ouvertes par le Grenelle de l'Environnement, chacun sait que nous sommes dans une phase d'attente, notamment vis-à-vis de l'organisation des services de l'Etat. Des propositions intéressantes ont été formulées concernant la montée en compétences, l'animation et la médiation et la connaissance de ce qui est fait par les autres services. Peut-être est-il permis, en conséquence, d'avancer dans le bon sens pendant cette phase de transition.

J'espère que cette journée aura enrichi votre réflexion et que la programmation a répondu à vos attentes. Je voudrais remercier particulièrement les intervenants, qui ont accepté de répondre à vos questions sans message prédéterminé. Il n'y a plus les « sachants » et les autres : un dialogue s'instaure désormais. Merci à tous pour votre participation.

**Document rédigé par la société Ubiquis**  
**Tél. 01.44.14.15.16**  
**<http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)**

## LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme	Email
ARAMA	Guillaume	VEOLIA EAU PARIS	guillaume.arama@veolia.com
AUDRAIN	Johan	FONDATERRA	johan.audrain@fondaterra.com
AUPERT	Catherine	DRE POITOU CHARENTE	catherine.aupert@developpement-durable.gouv.fr
BARBIER	Michel	MEEDDAT/CGEDD	michel.barbier@developpement-durable.gouv.fr
BAUD	Marion	MEEDDAT/DGALN	marion.baud@developpement-durable.gouv.fr
BERTHER	Françoise	MAIRIE D'AULNAY SOUS BOIS	etudesurbaines@aulnay-sous-bois.com
BONACCHI-CALAVETTA	Véronique	MEEDDAT/SG/SPES	veronique.bonacchi-calavetta@developpement-durable.gouv.fr
BONNINGUE	Katia	DIREN MIDI PYRENEES	katia.bonningue@developpement-durable.gouv.fr
BORDOT	Thierry	DDE HAUTE SAONE	thierry.bordot@developpement-durable.gouv.fr
BOUCHE-FLORIN	Anne	AGBF/URBAN-CONCEPT	urbanfrance@wanadoo.fr
BOURGUET	Jack	DDEA YVELINES	jack.bourguet@equipement-agriculture.gouv.fr
BOURIT	Laurence	MAIRIE	laurence.bourit@gmail.com
BUTIN	Snenja	AEQUILIBRIUM CONSEIL	contact@aequilibrium-conseils.fr
CABANIS	Cécile	ASSOCIATION	contact@terresdeloire.net
CACHEUX	Laurence	PREFECTURE DE PARIS	laurence.cacheux@developpement-durable.gouv.fr
CARADOT	Agnès	Institut de Médecine Environnementale (IME)	agnes.caradot@ime.fr
CASTAGNEYROL	Jean-Pierre	MEEDDAT/SG/SPES	jean-pierre.castagneyrol@developpement-durable.gouv.fr
CHAUFournIER	Fabien	PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	fabien.chaufournier@espaces-naturels.fr
CHEMOUNY	Eric	PREFECTURE DE PARIS	eric.chemouny@developpement-durable.gouv.fr

CORBET	Jacques	DIREN BOURGOGNE	jacques.corbet@developpement-durable.gouv.fr
DENOS	Régis	VILLE DE PANTIN	r.denos@ville-pantin.fr
DESCOS	Anne	BMJRATINGS	a.descos@bmjratings.com
DESVEAUX	Pascal	CAUE11	p.desveaux.caue11@gmail.com
DOIZELET	Marie-Pierre	MEEDDAT/CGEDD	marie-pierre.doizelet@developpement-durable.gouv.fr
FLAHAUT	Stéphane	DDEA YVELINES	stephane.flahaut@equipement-agriculture.gouv.fr
FOLLENFANT	Philippe	MEEDDAT	philippe.follenfant@developpementdurable.gouv.fr
GALLARATI	Bruno	IES 91	bruno.gallarati@free.fr
GARNIER	Mathieu	FONDATERRA	mathieu.garnier@fondaterra.com
GRALL	Georges	MEEDDAD/CGEDD	georges.grall@igacem.gouv.fr
GRAND	Olivier	DRE PACA	olivier.grand@developpement-durable.gouv.fr
JUINT	Maryse	DDEA YVELINES	maryse.juint@equipement-agriculture.gouv.fr
KATHRADA	Idriss	NOVASIRHE	novasirhe@wanadoo.fr
KLEPPER	Aurore	FONDATERRA	aurora.klepper@fondaterra.com
LAVIELLE	Alain	CONSEIL GENERAL ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	alain.lavielle@developpement-durable.gouv.fr
LIDOLFF	Mathieu	Architecte urbaniste	m.lidolff@yahoo.fr
MACHADO	Charles	DDE VAUCLUSE	charles.machado@developpement-durable.gouv.fr
MASCART	Cyril	VEOLIA EAU	cyril.mascart@veolia.com
MASSEGLIA	Myriam	DDE SAVOIE	myriam.masseglia@developpement-durable.gouv.fr
MASSON	Martine	MEEDDAT/SG/SPES	martine.masson@developpement-durable.gouv.fr
MERY	Marie-Gabrielle	FONDATERRA	marie-gabrielle.mery@fondaterra.com

MONCHAMP	Cécile	ASSOCIATION	contact@terresdeloire.net
MOREAU	Damien	AEQUILIBRIUM CONSEIL	d.moreau@gmail.com
NANEIX	Catherine	MEEDDAT/SG/SPES	catherine.naneix@developpement-durable.gouv.fr
PAGE	Pierrette	Association Défense de l'Environnement Bineau Oilliers	adebvc@yahoo.fr
PASQUERO	Vincent	Sciences de l'Environnement du Territoire et de l'Economie	
PERCHEVAL	Jacky	DRE PACA	jacky.percheval@developpement-durable.gouv.fr
PEZIN	Bruno	DRE POITOU CHARENTE	bruno.pezin@developpement-durable.gouv.fr
PICOT	Caroline	DDE RHONE	caroline.picot@developpement-durable.gouv.fr
PUECHBERTY	Rachel	DDAF INDRE	rachel.puechberty@agriculture.gouv.fr
QUAINON	Philippe	DDAF VIENNE	philippe.quainon@agriculture.gouv.fr
RISACHER	Florent	MEEDDAT/CGDD	f.risacher@developpement-durable.gouv.fr
ROUGE-ALBERI	Nathalie	CIFP Paris	nathalie.rouge-alberi@developpement-durable.gouv.fr
RUTARD	Stéphane	FNTP (Service env. et DD)	RUTARD@FNTP.FR
SIMON-ROVETTO	Marie-Françoise	MEEDDAT/CGEDD	marie-francoise.simon-rovetto@developpement-durable.gouv.fr
THUAULT	Maryline	DDEA YVELINES	maryline.thuault@equipement-agriculture.gouv.fr
VEILLARD	Michel	INSTITUT DES ADMINISTRATEURS FRANCAIS	veillami@wanadoo.fr
VERON	Isabelle	MEEDDAT/DGALN/Direction de l'eau et de la biodiversité	isabelle.veron@developpement-durable.gouv.fr